

L'économie

M. Lalonde: Je vais étudier la suggestion de mon collègue. Je vais me pencher sur cette question. Je lui sais gré de m'en avoir parlé.

M. Nelson Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les observations du ministre des Finances (M. Lalonde) au sujet du programme de 6 et 5 p. 100 et l'attention toute particulière que le gouvernement accorde toujours à l'inflation. Je voudrais parler d'un sujet qui le touche de près à cause de son expérience passée dans ce domaine, la question de l'énergie. Étant donné que les coûts de l'énergie auxquels les Canadiens devront faire face l'année prochaine influenceront sur le taux d'inflation au Canada et ce d'autant plus que l'énergie occupe une grande place dans un pays aussi vaste que le nôtre, le ministre pourrait-il nous entretenir de ses réflexions sur la possibilité de reprendre les négociations avec les provinces productrices pour pouvoir contenir les hausses prévues qui se traduiraient par une flambée du taux d'inflation?

• (1750)

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, ayant vécu cette expérience pendant un an et demi, surtout avant qu'une entente ne soit conclue, je pense que je me dois d'inviter mon honorable collègue à se lancer dans l'exploration. C'est avec plaisir que je lui fournirai des lettres de recommandation auprès des ministres de l'Énergie des diverses provinces productrices. S'il remporte un certain succès, je l'en féliciterai.

En toute franchise, nous avons conclu avec les provinces productrices des ententes fermes prévoyant de réajuster le prix de l'énergie, et plus particulièrement celui du pétrole et du gaz. Au Canada, nous essayons encore de rattraper les cours internationaux du gaz et du pétrole. En définitive, quand nous aurons atteint le plafond, en juillet prochain, nous paierons 75 p. 100 du cours international pour le pétrole découvert avant 1981. C'est donc dire que nous sommes privilégiés au Canada puisque nous continuerons de payer notre pétrole et notre gaz moins cher que le reste du monde. Le prix variera d'une province à l'autre en fonction des taxes provinciales imposées, mais en gros les prix pétroliers et gaziers pratiqués partout au Canada demeureront inférieurs aux cours internationaux.

La solution consiste à essayer de renégocier ces ententes. Honnêtement, je ne vois pas comment une personne prônant cette solution pourrait être bien reçue dans les capitales provinciales concernées. Je souhaite à mon honorable collègue beaucoup de chance s'il désire s'y essayer. S'il remporte un certain succès, je le mettrai en rapport avec le nouveau ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien). Après tout, il remportera peut-être un vif succès.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, dans l'Ouest du Canada, comme dans toutes les autres régions du pays, l'industrie forestière dont on connaît l'importance éprouve de terribles difficultés. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du ministre ce soir au sujet de la prolongation des programmes actuels qui sont censés aider et stimuler le secteur du logement et, du même coup, l'industrie forestière. Nous savons dans quelle mesure ces programmes ont permis de stimuler la construction domiciliaire au Canada ainsi que le secteur forestier et le secteur de la fabrication connexe; il n'y a pas là de quoi se réjouir.

Je voudrais donc savoir ce qui dans la déclaration du ministre ce soir devrait encourager les Canadiens qui s'inquiètent au

sujet de l'industrie forestière. Pour ce que j'en retiens, il n'a rien dit de nouveau au sujet de l'aide apportée à ce secteur si vital.

M. Lalonde: A propos du secteur forestier, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au député qu'à ce jour, j'ai augmenté de 150 millions de dollars les crédits alloués. En second lieu, comme l'a rappelé le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), j'ai apporté un changement au programme d'encouragement à l'accession à la propriété sera réservé. En effet, à compter du 1^{er} janvier, ce programme ne s'appliquera qu'aux maisons neuves, de sorte que nous n'aurons plus à subventionner ceux qui, à l'heure actuelle, se contentent d'acheter des maisons existantes. Le programme sera axé sur la création d'emplois et la construction de maisons neuves.

En ce qui concerne l'aide à apporter au secteur des forêts et du bois d'œuvre, et tout comme moi le député le sait pertinemment, j'en suis sûr, il ne faut surtout pas s'illusionner sur ce qu'on pourrait faire au Canada.

J'ai été plutôt étonné d'entendre son chef aborder la question, il y a quelques minutes. Nous savons en fait que nous pourrions fermer toutes les scieries au Canada sauf deux en Colombie-Britannique, dont la production suffirait à la demande canadienne. De toute évidence, le secteur forestier canadien ne se relèvera vraiment que lorsque le secteur du bâtiment aux États-Unis se sera lui-même rétabli. Il y aura alors une demande mondiale.

Notre secteur forestier peut fournir les marchés internationaux. Les mises en chantier au Canada, ne peuvent suffire à elles seules, mais nous serons même en mesure de maintenir l'activité du secteur à son niveau actuel. Sa relance ne saurait que découler d'une reprise à l'échelle internationale, car cette industrie est d'envergure internationale.

[Français]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais soulever une question au ministre des Finances (M. Lalonde), bien sûr, d'abord sur la confiance dont on a fait si souvent mention tant dans son discours que dans celui du premier ministre à la télévision la semaine dernière, et j'aimerais savoir comment le ministre peut demander aux employeurs ou aux employés particulièrement de payer 40 p. 100 de plus pour leur prime d'assurance-chômage et en même temps demander également à ces mêmes employés ou à ces mêmes employeurs d'accepter sous peine même d'être pénalisés le programme de 6 et 5 p. 100. Quand je reviens à la société juste promise, je me demande comment le ministre peut trouver ou voir là une équité entre les 6 et 5 p. 100 et l'augmentation à ces employés qui devront payer 40 p. 100 de plus pour leur prime d'assurance-chômage.

M. Lalonde: Je dois dire, monsieur le président, que je suis plutôt étonné du raisonnement de l'honorable député. D'abord l'assurance-chômage, elle est ce que c'est, c'est une assurance, et le prix augmente ou diminue selon les risques encourus. L'honorable député a une automobile, son assurance automobile va augmenter ou diminuer selon les risques subis au cours de l'année. Alors ce n'est pas relié aux 6 et 5 p. 100, ou à quoi que ce soit, c'est un programme d'assurance. Quand nous avons réduit les primes d'assurance en 1981, nous les avons ramenées au niveau de 1976. On n'a pas demandé aux ouvriers de couper leur salaire parce qu'ils avaient une diminution de